

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 06 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 28/06/2018

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFA ; Sandrine CHIODI ; Sandra CARIA ; Maguy ROCCHI ; André ROCCHI ; Christian PAOLI ; Dominique VILLARD-ANGELI.

Etaient absents : Aline RUGGERI, René DOMINICI ; François SANTONI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Jean-François OTTOMANI.

Nombre de
conseillers

En exercice : 20
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 07
dont représentés : 1

Etaient représentés : Jean-François OTTOMANI était représenté par Christian PAOLI.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,
Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

DEL060718-08

**OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DU SERVICE TECHNIQUE ET
DU SERVICE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des changements horaires :

| SERVICES | HORAIRES ACTUELLES | HORAIRES DEMANDEES |
|---------------|--|--|
| Technique | Du lundi au vendredi De 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 | Du lundi au vendredi De 06h30 à 13h30 avec une pause de 20 minutes Du 15 juin 2018 au 31 août 2018 |
| Administratif | Du lundi au vendredi De 08h15 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 | Du lundi au vendredi De 08h00 à 15h00 avec une pause de 20 minutes Du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 août 2018 |

Par courrier en date du 31 mai 2018, le Maire a demandé à Monsieur le Président du Comité Technique Paritaire de bien vouloir étudier ces propositions. Le conseil technique s'est réuni le 28 juin 2018.

Le CTP a émis un avis favorable concernant d'une part, la modification du planning et la mise en place d'astreinte hebdomadaire sur cette période, d'autre part,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'entériner ce projet de modification de planning pour le service technique et administratif tel qu'exposé ci-dessus et de le mettre en œuvre.

- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner ce projet de modification de planning pour le service technique et administratif tel qu'exposé ci-dessus et de le mettre en œuvre.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

